



Abus de confiance pour un remboursement de pret

Par **lisa81**, le **06/01/2008 à 16:14**

bonjour!rnj'ai contracté un prêt sur un compte commun avec mon ex compagnon. Nous avons par la suite contracté un 2eme prêt pour rembourser le 1er, mais il a utilisé l'argent à d'autres fins, et n'a jamais remboursé le 1er prêt. en plus des mensualités du 2eme prêt que j'ai pris totalement à ma charge depuis notre séparation, la banque me demande de payer les mensualités du 1er prêt, que lui n'arrive pas à assumer. ai je un recours pour éviter de les payer, en plaidant l'abus de confiance par exemple?rnmerci

Par **jeetendra**, le **06/01/2008 à 20:04**

bonsoir, bonne année à vous, pour votre problème si le prêt a été contracté à vous 2 noms, vous êtes tenus solidairement au remboursement et au paiement des intérêts, en cas de défaillance de votre ex compagnon envers l'organisme prêteur, le prêteur peut se retourner contre vous ce qui est le cas.rnrnRappelez également à l'organisme prêteur que votre ex compagnon a aussi sa part de credit à rembourser, que vous etiez ensemble au moment de le contracter, qu'en plus de votre part à honorer vous n'avez pas à payer à sa place, surtout compte tenu de vos charges financieres (entretien des enfants, loyers, etc...), tenez bon, cordialement